

REPUBLIQUE FRANCAISE

Subdivision Administrative Nord
COMMUNE DE POUEMBOUT

NOUVELLE-CALEDONIE

DÉLIBÉRATION N° 21/24
Relative à la nomination des représentants de la Commune de Pouembout
à la Commission Foncière Communale



Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire le 22 Mars 2024,

- VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi modifiée n° 99-210 du 9 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes applicable en Nouvelle-Calédonie,
- VU le décret 89-571 du 16 août 1989 relatif à l'ADRAF et notamment son article 9 instituant les commissions foncières communales, modifié par décret 2000-1001 du 16 octobre 2000,
- VU l'échéance du mandat des membres du Conseil Municipal de Pouembout désignés pour siéger à la Commission Foncière Communale,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, soit :

POUR : 18 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

ADOpte LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

Article 1^{er} :


La désignation des membres du conseil municipal qui siégeront à la Commission Foncière Communale, dont le Maire est président, est approuvée comme suit :

- Monsieur Yann PERALDI
- Monsieur Jean-Philip FLOTAT
- Monsieur Gaël MICHEL-VILLAZ

Article 2 :

La présente délibération sera transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord, notifiée à l'ADRAF et inscrite au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Pouembout.

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 CONTROLE DE LÉGALITÉ
 le 26 MAR. 2024
 SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
 NORD

	Yann PERALDI		
Joëlle LE MARREC		Gaël MICHEL-VILLAZ	
Catherine CHIARA		Alexandre NICOLI	
Fabienne VIBERT		Jean-Philip FLOTAT	
Christophe COURTOT		Cynthia LEVEQUE	
Claude MEOUDHIA		Ornella DEBELS	
Myriam PAULAUD		Wilfrid PONIA	
Henri POADAGUE		Nadine POININE	
Nicolas LACROSE		Edvina BOULA	
Diane GAUZERE		Jean-François PORIN-POUEA	
Christiane PERDRIAT		Judickaël SELEFEN	
Jérémy POADJA		Leïla GAVEAU	